



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Bamako (Mali), 30 janvier - 3 février 2006

PROGRAMME SEMENCES ET BIOTECHNOLOGIES POUR L'AFRIQUE

Table des matières

	Pages
SIGLES ET ACRONYMES	iii
I. CADRE GÉNÉRAL	1
Développement du secteur semencier	1
Les biotechnologies au service du développement du secteur semencier	2
II. ARGUMENTS EN FAVEUR DU PROGRAMME	3
Obstacles à la commercialisation des semences dans la région	3
Disparition du matériel génétique	3
Obstacles à l'amélioration des cultures et au transfert de technologies	3
Potentiel des biotechnologies pour la production de semences	3
Manque de collaboration entre les systèmes semenciers organisé et informel	4
Accès insuffisant aux semences et au matériel végétal	4
Gestion inadéquate des catastrophes	5
III. FONDEMENT DU PROGRAMME	6
Objectif du Programme	6
Objectifs de développement	6
Partenaires du Programme	6

IV. PRODUCTION ET COMPOSANTES DU PROGRAMME	7
A. Niveau continental	7
<i>Composante 1: améliorer les stratégies de collecte et de conservation de semences et de matériel végétal</i>	7
<i>Composante 2: promouvoir les programmes et technologies d'amélioration variétale et de production de semences</i>	8
<i>Composante 3: renforcer les systèmes de production semencière</i>	8
<i>Composante 4: favoriser la participation aux systèmes d'assurance de la qualité des semences et leur application</i>	8
<i>Composante 5: améliorer les réseaux intercontinentaux de commercialisation et de distribution des semences</i>	8
B. Niveau régional	9
<i>Composante 1: intensifier la collaboration régionale pour la collecte et la conservation de semences</i>	9
<i>Composante 2: renforcer les technologies et la conservation des semences aux fins des programmes d'amélioration variétale</i>	9
<i>Composante 3: développer les accords régionaux de production et de commerce des semences</i>	10
C. Niveau national	10
<i>Composante 1: améliorer la qualité et l'offre de semences pour les cultures d'importance nationale</i>	10
<i>Composante 2: amélioration de la réglementation sur l'assurance de la qualité des semences, conformément aux normes internationales</i>	10
<i>Composante 3: développer l'offre de semences de sélection précoce aux fins de leur multiplication</i>	11
<i>Composante 4: renforcer les liens entre les secteurs semenciers organisé et informel</i>	11
<i>Composante 5: améliorer les capacités des systèmes locaux d'offre de semences</i>	11
<i>Composante 6: promouvoir les entreprises locales afin de favoriser l'offre semencière nationale</i>	12
V. ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	13
Calendrier et phase préparatoire	13
Gestion globale du Programme	13
Dispositions institutionnelles	14
Élaboration et mise en œuvre des activités	14
Suivi et évaluation	14
Budget du Programme et contributions	15
<i>Contribution de la FAO</i>	15
<i>Contribution de l'Union africaine</i>	15
<i>Contribution des gouvernements</i>	15
Annexe 1. Activités des intervenants du secteur semencier en Afrique	16
Annexe 2. Mandat du directeur du Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique	19
Annexe 3. Organisation et fonctionnement des Comités	20
Annexe 4. Phase préparatoire, activités et avant-projet de budget	22
Annexe 5. Budget Programme résumé	23
Annexe 6. Avant-projet de budget détaillé du Programme	24

SIGLES ET ACRONYMES

AATF	Fondation africaine pour les technologies agricoles
ADRAO	Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest
AFSTA	Association africaine du commerce des semences
AGPS	Service des semences et des ressources phytogénétiques (FAO)
AIES	Association internationale d'essais de semences
ARI	Initiative africaine sur le riz
ASARECA	Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale
ASN	Réseau africain des semences
BAfD	Banque africaine de développement
BARNESA	Réseau de recherche sur les bananiers en Afrique orientale et australe
BECA	Biosciences Afrique orientale et centrale
CBF	Consortium bas-fonds
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CIAT	Centre international d'agriculture tropicale
CIMMYT	Centre international d'amélioration du maïs et du blé
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CORAF/WECARD	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
CRS	Service de secours catholique
EAPGREN	Réseau sur les ressources phytogénétiques d'Afrique orientale
ECARRN	Réseau de recherche sur le riz en Afrique orientale et centrale
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum de recherche agricole en Afrique
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GPA/PRG	Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
ICARDA	Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches
ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides
IFDC	Centre international de développement des engrais
IITA	Institut international d'agriculture tropicale

IPGRI	Institut international des ressources phytogénétiques
MUSACO	Réseau de recherche sur <i>Musa</i> en Afrique centrale et de l'ouest
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NERICA	Initiative « Riz pour l'Afrique »
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODI	Institut du développement outre-mer
OP	Pollinisation libre
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PGR	Ressources phytogénétiques
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSBA	Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire (FAO)
ROCAREG	Réseau ouest et centre africain des ressources génétiques
ROCARIZ	Réseau de recherche-développement rizicole en Afrique de l'Ouest et du Centre
RPGA	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
SAA	Association Sasakawa-Africa
SADC	Communauté du développement de l'Afrique australe
SADC/FANR	Département de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles du SADC
SADLF	Projet Sécheresse et manque de fertilité des sols en Afrique australe
SCOSA	Programme Commercialisation durable des semences en Afrique
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (FAO)
SNRV	Systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation
SPGRC	Centre du SADC pour les ressources phytogénétiques
SPM	Directeur du Programme semences
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
VHR	Variété à haut rendement
WANANET	Comité des ressources phytogénétiques pour l'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord
WASDU	Unité de développement des semences en Afrique de l'Ouest
WASNET	Réseau sur les semences en Afrique occidentale

Proposition relative au Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique

Résumé analytique

Les semences sont l'un des éléments les plus indispensables à la subsistance des communautés agricoles. L'Afrique n'a pas pu tirer le plein profit des récentes avancées dans le secteur semencier, en raison principalement du manque de développement des systèmes de production et de distribution des semences, de l'offre insuffisante en semences de qualité, du manque d'accès au matériel génétique amélioré, de la faible capacité d'activité des petites et moyennes entreprises de production de semences, et d'un défaut d'application des politiques semencières et des conventions et accords internationaux.

Consciente de l'importance des semences améliorées pour l'intensification de la production agricole et la sécurité alimentaire du continent, l'Assemblée de l'Union africaine (UA), à sa session ordinaire tenue à Sirte (Libye) le 5 juillet 2005, a reconnu que les gouvernements africains ne pouvaient affronter seuls les défis posés par l'évolution du secteur semencier international et par les problèmes juridiques et techniques qui limitent l'accès aux ressources génétiques et à la diversité biologique. Le Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique (PSBA) est donc proposé ici pour fournir un cadre stratégique au développement global du secteur semencier et des biotechnologies en Afrique, tout en tenant compte des besoins spécifiques des différents pays et régions.

Le Programme portera sur l'élaboration et la gestion du matériel génétique, la recherche sur les plantes cultivées et le lancement de nouvelles variétés, notamment celles résultant des essais et des travaux de sélection des agriculteurs, la diffusion des variétés, la production et l'offre de semences et de matériel végétal par les systèmes locaux et officiels. Il favorisera également l'action menée pour améliorer la préparation aux catastrophes. Son approche intégrée contribuera à développer les capacités de conception et de mise en œuvre de politiques semencières, à renforcer les liens entre les intervenants du secteur organisé et du secteur informel, à consolider l'adhésion aux normes internationales, à stimuler les transferts de semences et de biotechnologies et à encourager les partenariats public-privé afin de promouvoir le développement d'entreprises semencières locales.

Le Programme proposé comptera au total 14 composantes, dont cinq à l'échelle du continent, trois à l'échelon régional et six au niveau local. Les États Membres de l'UA souhaiteront peut-être engager un processus pour développer certains aspects du PSBA. Le processus de consultations avec les intervenants pourrait être engagé sous l'égide de l'UA, avec le soutien technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Durant la phase préparatoire, la FAO pourrait apporter son assistance aux pays membres pour favoriser un consensus sur ce Programme et sa mise en œuvre.

Compte tenu de son rôle de chef de file en matière de développement en Afrique, notamment dans le secteur semencier, l'UA assumera l'exécution du Programme dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il faudra un engagement fort de la part des décideurs des pays membres, de la communauté internationale des bailleurs de fonds, des centres du GCRAI, des réseaux régionaux d'Afrique, des associations d'agriculteurs, des sociétés semencières et biotechnologiques et de la société civile pour assurer la pleine mise en œuvre du Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique.

Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique

I. CADRE GÉNÉRAL

1. Les semences sont l'un des éléments les plus indispensables à la subsistance des communautés agricoles. Elles sont dépositaires d'un savoir transmis de génération en génération et l'aboutissement d'une innovation et d'une adaptation continues face au défi croissant de la survie. L'utilisation de semences de qualité et de variétés adaptées peut être porteuse d'avantages considérables pour les agriculteurs, tandis que l'accès à des semences de qualité, pour une large gamme de variétés et de cultures, leur permettrait d'accroître leur productivité, d'être moins vulnérables aux infestations de ravageurs, aux sécheresses et aux maladies et d'accroître leurs revenus. L'augmentation de la production due à l'utilisation de variétés adaptées peut favoriser la création d'emplois dans la transformation, la commercialisation et les autres activités qui se développent du fait de la production de semences de qualité. Dans les communautés agricoles, la sécurité alimentaire est fortement dépendante de l'accès aux semences. Le développement du secteur semencier est essentiel pour la croissance agricole.

2. L'Afrique n'a pas pu tirer pleinement profit des récentes avancées dans le secteur semencier, en raison principalement du manque de développement des systèmes de production et de distribution des semences, de l'offre insuffisante en semences de qualité, du manque d'accès au matériel génétique amélioré, de la faible capacité d'intervention des petites et moyennes entreprises de production de semences, et d'un défaut d'application des politiques semencières et des conventions et accords internationaux. Selon le rapport du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), quelque 28 millions de personnes ont été confrontées à des crises alimentaires en Afrique depuis 2001 en raison des sécheresses, des inondations et des conflits, et 25 millions d'entre elles ont dû s'en remettre au secours alimentaire et agricole d'urgence. Autant dire qu'une action doit être engagée sans tarder pour instaurer une sécurité alimentaire durable en Afrique, et le développement du secteur semencier aux niveaux continental, régional et national en est l'un des piliers.

3. Consciente de l'importance des semences améliorées pour l'intensification de la production agricole et la sécurité alimentaire du continent, l'Assemblée de l'Union africaine (UA), à sa session ordinaire tenue à Sirte (Libye) le 5 juillet 2005, a reconnu que les gouvernements africains ne pouvaient affronter seuls les défis posés par l'évolution du secteur semencier international et par les problèmes juridiques et techniques qui limitent l'accès aux ressources génétiques et à la diversité biologique. L'Assemblée de l'UA a en outre souligné que l'Afrique avait le potentiel nécessaire pour créer sa propre filière de production semencière et a demandé à sa Commission de se pencher sur l'élaboration d'un grand programme visant à revitaliser le secteur semencier africain, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Développement du secteur semencier

4. Le développement et la gestion du secteur semencier supposent des interventions très variées, notamment la collecte et la conservation du matériel génétique, l'amélioration variétale, la production et la distribution de semences de qualité aux agriculteurs, ainsi que le développement de la filière semencière locale et l'application des accords internationaux. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le *Plan d'action mondial*) fournissent le cadre nécessaire pour faire le lien entre la conservation et l'utilisation de ces ressources et le développement du secteur semencier. En outre, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) constitue un mécanisme permettant d'aborder les questions phytosanitaires concernant les semences sous l'angle du renforcement des capacités, du développement des institutions et de

l'harmonisation. Citons également le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Ces traités et conventions jouent tous un rôle essentiel pour le développement du secteur semencier en Afrique.

5. **Système semencier organisé:** par système semencier organisé, on entend un ensemble de structures intentionnellement créées, dont l'action porte principalement sur les semences de cultures de rente (maïs, coton, soja et riz), qui sont soumises aux politiques et réglementations nationales et dans lesquelles interviennent des acteurs divers. Leur action coordonnée contribue à la production de semences de qualité bien définie, du point de vue de leur pureté génétique et de leurs qualités physiologiques, physiques et sanitaires. Leurs activités portent notamment sur la recherche, la multiplication, le traitement, la distribution, la mise en œuvre, le transport et le stockage des semences. Dans le système organisé, le secteur privé a généralement pour rôle de produire et de commercialiser les semences, dans le respect des principes d'assurance de la qualité, notamment pour les cultures orphelines (arachides, manioc, millets, sorgho et patate par exemple).

6. **Système semencier informel:** ce système est dit informel car ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui produisent et diffusent des semences directement prélevées sur leurs propres récoltes ou obtenues au moyen d'échanges et de troc ou auprès du système semencier organisé. Les semences sont de qualité variable, et la distinction entre semences et grains n'est pas toujours clairement établie. Ce système échappe dans la plupart des cas à la surveillance et au contrôle des politiques et réglementations publiques. Le système semencier informel joue un rôle capital dans de nombreux pays africains, mais compte tenu de l'évolution des marchés, de l'insuffisance des pluies et de l'apparition de nouveaux ravageurs et maladies, les agriculteurs doivent disposer d'une plus large gamme de cultures et de variétés que le système informel n'est pas toujours en mesure d'offrir.

Les biotechnologies au service du développement du secteur semencier

7. Les biotechnologies peuvent profiter aux petits agriculteurs sans ressources. Elles viennent compléter nombre des aspects de la recherche agricole, sans se substituer à elle, et doivent s'inscrire dans un programme global de recherche agricole intégrée prioritairement axé sur les problèmes des pauvres. Les outils biotechnologiques utilisés pour la multiplication à grande échelle de plantules exemptes de maladie contribuent déjà à l'intensification de la production agricole dans de nombreux pays africains. D'autres techniques biotechnologiques prometteuses sont utilisées pour améliorer l'efficacité des méthodes de sélection classique, comme la sélection assistée par marqueurs qui permet une élaboration plus fine et plus rapide de génotypes améliorés. Ces marqueurs fournissent de nouveaux outils de recherche qui peuvent faciliter la conservation et la caractérisation de la diversité biologique. Les biotechnologies récentes décuplent le potentiel et l'efficacité des ressources génétiques; la génomique, par exemple, augmente la précision de l'amélioration des cultures.

8. La mise au point et le déploiement des biotechnologies modernes concernent également les organismes génétiquement modifiés (OGM) obtenus par manipulation génétique qui doivent être gérés dans des conditions de sécurité et d'efficacité. Les capacités nationales d'amélioration des cultures peuvent être renforcées dans les pays africains en favorisant la bonne intégration des biotechnologies dans les travaux de sélection classique.

II. ARGUMENTS EN FAVEUR DU PROGRAMME

Obstacles à la commercialisation des semences dans la région

9. Le manque de collaboration et de consultations aux niveaux régional et continental concernant l'élaboration, le mouvement et l'utilisation de semences et de matériel de multiplication végétative à haut rendement, et l'absence de statistiques et de bases de données pertinentes, de savoir-faire techniques et de politiques et de réglementations adaptées viennent compliquer le développement des marchés semenciers régionaux qui contribueraient pourtant à améliorer l'accès aux semences et à intensifier les échanges. À l'heure actuelle, les producteurs de semences ne peuvent pas avoir accès aux marchés en raison des dispositions restrictives à l'excès régissant la certification des semences et la commercialisation des variétés, et qui sont en outre différentes d'un pays à l'autre; conjuguées à l'abus de réglementations phytosanitaires et de contrôles des changes, ces dispositions font effet d'obstacles non tarifaires et entravent les échanges de semences. Il faut améliorer la coordination et le renforcement des capacités aux niveaux continental, régional et national pour surmonter les obstacles au commerce des semences en harmonisant les règles d'intervention, notamment par l'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

Disparition du matériel génétique

10. Les rapports nationaux élaborés en vue de la préparation du premier Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde mettent en évidence une perte importante de diversité biologique, un processus « d'érosion » qui ne faiblit pas. Il y a tout particulièrement lieu de s'inquiéter de la perte irréversible de gènes qui constituent l'unité fonctionnelle fondamentale du patrimoine et la première source de variation pour l'apparence, les caractéristiques et le comportement des plantes. Une meilleure coordination s'impose aux niveaux continental, régional et national pour surmonter ce problème et améliorer la collecte, la conservation et l'utilisation du matériel génétique important pour l'Afrique. L'application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture récemment ratifié sera l'un des éléments de cette stratégie.

Obstacles à l'amélioration des cultures et au transfert de technologies

11. Plusieurs obstacles s'opposent à l'utilisation des ressources phytogénétiques; signalons notamment le manque de données d'évaluation et de caractérisation, la coordination insuffisante des politiques nationales et le manque de relations entre les banques nationales de gènes et les utilisateurs de matériel génétique. L'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture par les agriculteurs est freinée par le manque d'information sur les caractéristiques des semences et leur indisponibilité. Les centres internationaux de recherche et les systèmes nationaux de recherche agricole d'Afrique ont élaboré des variétés améliorées. Toutefois, les agriculteurs peuvent rarement se les procurer en raison de la longueur des procédures d'essai qui doivent être répétées – y compris dans les pays présentant des conditions agroécologiques analogues –, des procédures administratives imposées pour leur lancement et de la pénurie de semences de sélection précoce. Quant à l'utilisation des variétés existantes et approuvées, elle est entravée par le manque de capacités nationales pour le maintien des variétés et la fourniture rapide de semences de base. Grâce au Programme, les variétés améliorées et les technologies appropriées seront plus facilement disponibles aux niveaux continental, régional et national.

Potentiel des biotechnologies pour la production de semences

12. Bien que les biotechnologies soient inhérentes à la sélection végétale moderne, elles ne sont pas suffisamment implantées dans les travaux de sélection végétale et d'amélioration des cultures des pays en développement où les infrastructures inadéquates, le manque de financements

et la pénurie de personnel qualifié constituent des obstacles majeurs¹. Par ailleurs, les indications provenant de pays en développement hors Afrique laissent à penser que la multiplication végétative in vitro et la culture tissulaire pourraient s'avérer très utiles à un grand nombre de cultures. Certains pays comme la Thaïlande et l'Inde produisent chaque année des millions de plantules exemptes de maladie pour toute une gamme de cultures fruitières et horticoles telles que les bananes, les papayes, les raisins, les tomates, les pommes de terre et autres. Or, ce potentiel technologique n'est pas exploité en Afrique par manque d'infrastructures et de savoir-faire. Le Programme permettra de renforcer les capacités pour l'application des biotechnologies utiles et la mise en œuvre de mesures de prévention des risques biotechnologiques.

Manque de collaboration entre les systèmes semenciers organisé et informel

13. Plus de 80 pour cent des semences plantées par les agriculteurs africains proviennent du secteur informel où les agriculteurs produisent et diffusent les semences directement prélevées sur leurs récoltes ou obtenues au moyen d'échanges et de troc avec les communautés locales. Ces agriculteurs en connaissent souvent beaucoup sur la production de semences. Cependant, ils n'ont généralement pas accès aux semences de sélection précoce produites par le secteur semencier organisé ou les instituts de recherche pour les nouvelles variétés améliorées et les fruits et légumes de prix. L'utilisation et la diffusion des variétés améliorées restent limitées par le fait même que les agriculteurs n'y ont pas accès. Le Programme permettra de renforcer les liens entre les systèmes semenciers organisé et informel des pays participants.

Accès insuffisant aux semences et au matériel végétal

14. La plupart des petits exploitants africains n'ont pas accès à des semences de qualité, soit qu'elles ne sont pas disponibles là où ils en ont besoin, ou qu'elles sont trop coûteuses. Selon plusieurs études, moins de 20 pour cent des superficies cultivées sont plantés en variétés à haut rendement. Les raisons varient d'un pays à l'autre:

- a. Infrastructures inadaptées. Les points de vente de semences sont très éloignés, les routes en mauvais état, ce qui augmente les coûts supportés par les agriculteurs tout en étant préjudiciable à la qualité des semences.
- b. Le manque de soutien public aux services nationaux de vulgarisation et de production de semences limite la diffusion des nouvelles variétés et les avantages que l'on pourrait retirer d'une amélioration de la qualité des semences.
- c. L'absence de politiques de développement adéquates du secteur agricole – en particulier l'expansion d'une filière semencière viable et la libéralisation des politiques économiques – est à l'origine du renchérissement des intrants agricoles, de la pénurie de crédit rural, de l'insuffisance des systèmes de vente de semences au détail, et des possibilités de commercialisation limitées des produits agricoles.

15. Compte tenu de cette situation, il est très préoccupant de constater que la diffusion et l'utilisation des variétés nouvelles, des semences et du matériel végétal amélioré auprès des petits exploitants demeurent quasi-inexistantes, et la part que les agriculteurs pourraient prendre à la lutte contre la faim reste de ce fait inexploité². Le Programme permettra aux agriculteurs d'avoir accès à des semences de qualité.

¹ FAO. 2005. The Way Forward to Strengthen National Plant Breeding and Biotechnology Capacity. Résumé d'une réunion tenue à la FAO en février 2005.

² Voir également: FAO. 1999. Seed Policy and Programmes for Sub-Saharan Africa. Collection FAO: Production végétale et protection des plantes 151.

Gestion inadéquate des catastrophes

16. La fréquence des catastrophes (sécheresses, inondations et conflits) augmente en Afrique où elles commencent à assumer un caractère chronique, déterminant ainsi une insécurité alimentaire et un accès incertain aux semences. Bien que tous s'entendent pour reconnaître la régularité des catastrophes, il n'y a guère de planification ou de consultation préalable à l'échelon national ou régional, et les pays d'Afrique n'ont pas la capacité nécessaire pour intervenir efficacement et durablement en cas de catastrophe. Les efforts engagés pour parer aux effets délétères des catastrophes – aide alimentaire, importations alimentaires par les gouvernements et fourniture de semences dans le cadre des programmes de secours – n'ont eu qu'un effet minime sur la situation alimentaire d'ensemble, tandis que les fréquentes introductions de variétés inadaptées en période de catastrophe entament la diversité biologique en mettant en péril les précieuses ressources génétiques locales. Étant donné l'incidence croissante des situations d'urgence, une part plus importante de l'aide accordée à l'Afrique est investie dans les opérations de secours, ce qui réduit d'autant la part allouée à la mise au point de semences, un aspect pourtant essentiel pour développer l'offre de semences et améliorer la préparation aux catastrophes. Le Programme étudiera les facteurs qui influent sur la sécurité semencière et définira des modèles de codes de conduite pour l'utilisation de semences dans les situations d'urgence.

III. FONDEMENT DU PROGRAMME

17. Les États Membres de l'UA souhaiteront peut-être examiner et approuver le Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique (PSBA) proposé par la FAO dans le but de fournir un cadre stratégique au développement global du secteur semencier et des biotechnologies en Afrique. Le Programme portera sur l'élaboration et la gestion du matériel génétique, la recherche sur les plantes cultivées et le lancement de nouvelles variétés, notamment celles résultant des essais et des travaux de sélection des agriculteurs, la diffusion des variétés, la production et l'offre de semences et de matériel végétal par les systèmes locaux et officiels. Il favorisera également l'action menée pour améliorer la préparation aux catastrophes et tiendra compte des besoins différents des pays et des régions.

Objectif du Programme

18. Le Programme a pour objectif général d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique en favorisant la mise en place de systèmes semenciers efficaces dans le cadre des instruments internationaux pertinents, en particulier le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en partenariat avec les organisations compétentes.

Objectifs de développement

19. Les objectifs de développement visent: la création de systèmes semenciers efficaces et intégrés fondés sur le renforcement des capacités et des politiques continentales, régionales et nationales en matière de conservation du matériel génétique, d'amélioration des variétés, de production de semences et de vulgarisation; l'amélioration des procédures d'assurance de la qualité des semences; le renforcement des liens entre les secteurs organisé et informel, et; la promotion de l'industrie semencière à l'échelon national.

20. Retombées escomptées: cette approche stratégique produira plusieurs avantages:

- stimulation des réseaux nationaux de production, de multiplication et de distribution de semences;
- développement de l'accès à des semences et à des variétés végétales de qualité pour les agriculteurs;
- adoption de politiques et de réglementations solides permettant de développer le commerce des semences entre les nations africaines;
- développement des possibilités d'amélioration des cultures et du recours aux biotechnologies et à la sélection végétale;
- amélioration des liens entre les secteurs semenciers public, privé et informel;
- mise en place de systèmes durables pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les cultures et légumes importants à l'échelon local.

Partenaires du Programme

21. L'exécution du Programme sera confiée à l'UA compte tenu du rôle moteur qu'elle joue dans le développement de l'Afrique, et notamment du secteur semencier, dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il faudra un engagement fort de la part des décideurs des États membres, de la communauté internationale des bailleurs de fonds, des centres du GCRAI, des réseaux régionaux d'Afrique, des associations d'agriculteurs, des sociétés semencières et biotechnologiques et de la société civile pour assurer la pleine mise en œuvre du Programme sur les semences les biotechnologies pour l'Afrique. La FAO s'emploiera quant à elle à favoriser les partenariats entre les traités et conventions internationales présentant un intérêt pour le secteur semencier en Afrique.

IV. PRODUCTION ET COMPOSANTES DU PROGRAMME

22. Le Programme adoptera une approche intégrée pour développer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques semencières, renforcer les liens entre les secteurs semenciers organisé et informel, veiller à l'application des normes internationales, favoriser les transferts de technologies semencières et de biotechnologies et encourager les partenariats public-privé pour promouvoir la création d'entreprises semencières locales. Le programme proposé comptera au total 14 composantes, dont cinq à l'échelle du continent, trois à l'échelon régional et six au niveau national.

A. Niveau continental

23. Le Programme fournira un soutien important pour l'application des conventions internationales ayant une incidence sur le développement du secteur semencier, notamment dans le but de sensibiliser les décideurs et de favoriser la coordination et le dialogue entre tous les intervenants du secteur. Il s'attachera à promouvoir la bonne gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier la collecte, la conservation et l'échange de semences en partenariat avec la FAO, le GCRAI, les organisations semencières africaines et internationales et les autres parties intéressées, conformément au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il favorisera le développement des capacités nécessaires à l'application des biotechnologies modernes pour la conservation des semences.

Composante 1: améliorer les stratégies de collecte et de conservation de semences et de matériel végétal

Résultat 1. Mise en œuvre des conventions internationales sur la protection des variétés végétales, la prise en compte des questions phytosanitaires et la prévention des risques biotechnologiques afin de promouvoir le développement du secteur semencier.

- Activité 1. Sensibiliser les décideurs aux problèmes et aux solutions envisageables à l'occasion de réunions et de conférences de haut niveau.
- Activité 2. Favoriser les partenariats et la coordination entre les intervenants du secteur afin de promouvoir les conventions internationales, notamment celles qui traitent de protection des variétés végétales, des questions phytosanitaires et de la prévention des risques biotechnologiques.
- Activité 3. Faciliter les accords entre les parties concernées pour promouvoir la collaboration et les partenariats débouchant sur la mise en commun des connaissances dans l'ensemble du continent.

Résultat 2. Gestion plus efficace des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment pour la collecte, la caractérisation et la conservation des semences.

- Activité 1. Créer un réseau africain de banques de gènes afin de développer l'accès et l'utilisation du matériel génétique dans les travaux d'élaboration de variétés nouvelles à partir de semences et de matériel génétique.
- Activité 2. Développer les systèmes d'information et améliorer les stratégies de documentation pour favoriser l'application des biotechnologies modernes en vue de la conservation et de la caractérisation des semences et du matériel végétal.
- Activité 3. Mettre en place, à l'échelle du continent, des stratégies de collecte et de conservation des semences pour les cultures majeures ou locales présentant une importance pour la sécurité alimentaire.

Composante 2: promouvoir les programmes et technologies d'amélioration variétale et de production de semences

Résultat 1. Mise en place de programmes et de technologies d'élaboration variétale et de production de semences.

- Activité 1. Assurer la liaison entre les bailleurs de fonds, les centres du GCRAI, le secteur privé et les autres intervenants afin de promouvoir l'élaboration de semences et de variétés à l'échelon national et sous-régional.
- Activité 2. Promouvoir les transferts de technologies, y compris de technologies brevetées, en faisant le lien entre les titulaires des brevets et les instituts de recherche spécialisés.
- Activité 3. Promouvoir la mise en place d'un système viable de diffusion de l'information afin de favoriser les transferts de technologie.
- Activité 4. Produire des supports de formation sur les technologies modernes, notamment les biotechnologies utilisées dans l'élaboration de variétés nouvelles.
- Activité 5. Rédiger un rapport sur le rôle des biotechnologies dans la collaboration régionale visant l'amélioration variétale et la production semencière.

Composante 3: renforcer les systèmes de production semencière

Résultat 1. Réalisation et publication d'une analyse des capacités, des systèmes et des avantages comparatifs en matière de production semencière.

- Activité 1. Évaluer, réaliser et publier un rapport sur la situation des systèmes de production semencière en Afrique, répertoriant et analysant les problèmes majeurs.
- Activité 2. Réunir des études de cas sur les éléments indispensables à la création de systèmes de production semencière voués à l'exportation.

Résultat 2. Recensement et promotion des lieux spécialisés dans la production de semences et de matériel végétal en Afrique.

- Activité 1. Réunions avec les gouvernements nationaux et le secteur privé pour recenser et développer/renforcer ces lieux de production.

Composante 4: favoriser la participation aux systèmes d'assurance de la qualité des semences et leur application

Résultat 1. Formulation de stratégies/codes de conduite en vue de l'assurance de la qualité des semences pour les principales cultures africaines.

- Activité 1. Tenir des réunions et des consultations avec les organisations internationales telles que l'OCDE et l'AIES, les organisations régionales et le secteur privé.
- Activité 2. Élaborer un modèle de code de conduite pour l'utilisation de semences de qualité dans les situations d'urgence.
- Activité 3. Élaborer des procédures types en vue de l'assurance qualité dans les systèmes locaux de production semencière.

Résultat 2. Harmonisation des lois et réglementations sur les semences.

- Activité 1. Favoriser la production de catalogues des semences et de cadres juridiques ainsi que la conduite de consultations avec les organisations internationales et régionales.

Composante 5: améliorer les réseaux intercontinentaux de commercialisation et de distribution des semences

Résultat 1. Mise au point de stratégies visant à améliorer la commercialisation et la distribution des semences.

- Activité 1. Tenir une consultation d'experts en vue de l'élaboration de stratégies visant à surmonter les obstacles au commerce international et interrégional, et diffuser des conclusions auprès du secteur privé et des organisations régionales.

Résultat 2. Mise en place d'un système d'information et de suivi du commerce des semences entre les pays et entre l'Afrique et les sociétés semencières internationales.

- Activité 1. Recenser les sources d'information, prendre des contacts, constituer et maintenir des bases de données.

B. Niveau régional

24. Le Programme engagera une collaboration avec les intervenants régionaux pour appuyer les plans et programmes en vigueur et mettra au point de nouvelles initiatives visant à améliorer la qualité des semences disponibles dans la région. Les stratégies régionales de renforcement des capacités en matière de biotechnologies et de sélection végétale seront conçues et mises en œuvre de manière à favoriser l'utilisation durable des ressources génétiques. Il mettra notamment l'accent sur les cultures présentant une importance pour la sécurité alimentaire, en particulier les cultures orphelines.

25. Dans les initiatives engagées au niveau régional, le Programme collaborera avec tous les partenaires régionaux compétents afin d'identifier les lacunes et de définir des stratégies visant à les combler. Les partenaires seront les organisations intergouvernementales, les centres du GCRAI, les organismes régionaux de coordination de la recherche et de transfert de technologies, les organisations régionales de développement économique, les réseaux, les associations régionales de commerce de semences et d'autres encore. Dans ses rapports avec les partenaires régionaux, le Programme s'emploiera à coordonner les initiatives nouvelles et en cours, contribuant ainsi à la formulation d'un cadre d'intervention et d'une stratégie de développement du secteur semencier en Afrique.

Composante 1: intensifier la collaboration régionale pour la collecte et la conservation de semences

Résultat 1. Élaboration et exécution de plans et de programmes par les réseaux africains de banques de gènes en vue de la collecte et de l'utilisation de matériel génétique amélioré.

- Activité 1. Tenir des consultations régionales et sous-régionales avec l'ensemble des intervenants en vue de la formulation d'une stratégie régionale globale de conservation des semences.

Composante 2: renforcer les technologies et la conservation des semences aux fins des programmes d'amélioration variétale

Résultat 1. Adoption d'initiatives et de méthodes nouvelles visant à améliorer la qualité du matériel génétique et des semences qui circulent entre les pays.

- Activité 1. Analyser des facteurs ayant une incidence sur la qualité des semences et du matériel génétique faisant l'objet d'échanges transfrontaliers.
- Activité 2. Tenir des consultations régionales afin de développer l'adhésion des pays au Programme et d'améliorer les procédures visant à garantir la qualité des semences disponibles au niveau régional.

Résultat 2. Renforcement des capacités pour l'application de la sélection végétale et des biotechnologies dans les initiatives régionales en vue de la conservation du matériel génétique.

- Activité 1. Renforcer les moyens d'appui aux réseaux en vue de la collaboration régionale en matière de caractérisation et de conservation des gènes.

Composante 3: développer les accords régionaux de production et de commerce des semences

Résultat 1. Amélioration de l'offre de semences au niveau régional par l'adoption de politiques et de réglementations plus favorables.

- Activité 1. Répertorier les accords régionaux existants en matière de production, d'échange et d'offre de semences.
- Activité 2. Organiser des réunions pour passer en revue les mécanismes existants de production et d'échange de semences et élaborer des politiques et des procédures mieux adaptées.
- Activité 3. Favoriser la conception du mécanisme le mieux adapté à la production et à l'échange de semences dans la région.

C. Niveau national

26. Afin de développer l'accès des petits exploitants à des semences de qualité et de renforcer la sécurité semencière nationale, le Programme formulera des activités à mettre en œuvre au niveau national pour améliorer les politiques semencières, créer des liens plus solides entre les secteurs semenciers organisé et informel, étoffer les services de vulgarisation, améliorer les infrastructures et stimuler l'entrepreneuriat local. Le Programme appuiera les initiatives de proximité et les partenariats public-privé pour relancer la distribution et l'offre de semences et améliorer la gestion du système semencier. Les partenaires nationaux les plus étroitement associés au développement du système semencier seront les banques de gènes nationales, les systèmes de recherche et de vulgarisation, les universités, les agriculteurs et les organisations agricoles, les organisations de la société civile et le secteur semencier national.

Composante 1: améliorer la qualité et l'offre de semences pour les cultures d'importance nationale

Résultat 1. Analyse des politiques, des systèmes, des activités et des intervenants du secteur semencier national.

- Activité 1. Préparer un répertoire des acteurs du secteur semencier national.

Résultat 2. Élaboration et adoption d'une politique semencière nationale visant le développement systématique du secteur.

- Activité 1. Examiner et vérifier les informations recensées dans le répertoire susvisé afin de fournir un appui aux politiques de développement intégré du système semencier, y compris la conservation et l'amélioration du matériel génétique, l'application des biotechnologies, le lancement de nouvelles variétés, la production et l'offre de semences.
- Activité 2. Organiser un forum national des semences pour favoriser les consultations entre l'ensemble des intervenants du secteur (secteur public, secteur privé et agriculteurs), élaborer et adopter une politique semencière.

Résultat 3. Renforcement des capacités nationales de gestion du matériel génétique, de lancement de nouvelles variétés et d'offre de semences.

- Activité 1. Renforcer des institutions cibles pour répondre aux besoins des pays.

Composante 2: amélioration de la réglementation sur l'assurance de la qualité des semences, conformément aux normes internationales

Résultat 1. Préparation d'un document de synthèse exposant les aspects majeurs des programmes nationaux d'assurance de la qualité des semences.

- Activité 1. Passer en revue la documentation existante, effectuer des visites dans certains pays pour examiner les systèmes de certification des semences et d'assurance de la qualité, et formuler des recommandations en la matière.

Résultat 2. Élaboration et révision des lois et réglementations nationales pour améliorer l'assurance de la qualité des semences.

- Activité 1. Organiser des réunions nationales pour faire le point sur l'expérience des pays africains, réunir des informations sur l'importance de la gestion de la qualité, passer en revue les procédures nationales et formuler des lois et des réglementations mieux adaptées.

Résultat 3. Mise en place de systèmes améliorés d'assurance de la qualité des semences.

- Activité 1. Assurer le suivi et la large diffusion de l'avancée des travaux de révision et d'amélioration des réglementations nationales relatives à l'assurance de la qualité des semences.

Composante 3: développer l'offre de semences de sélection précoce aux fins de leur multiplication

Résultat 1. Renforcement des services publics de multiplication de semences de sélection avancée et de semences de base.

- Activité 1. Préparer un document de synthèse sur les pratiques ayant donné de bons résultats dans le domaine de la multiplication de variétés élaborées par les services publics et lancées auprès des entreprises semencières locales, ainsi que sur les dispositions en matière de redevances et de sélection conservatrice.
- Activité 2. Renforcer les institutions intervenant dans la multiplication et l'offre de semences de sélection avancée et de semences de base.

Composante 4: renforcer les liens entre les secteurs semenciers organisé et informel

Résultat 1. Développer la collaboration entre les secteurs semenciers organisé et informel.

- Activité 1. Réunir des informations sur les systèmes semenciers traditionnels en Afrique (et les possibilités de collaboration entre les secteurs organisé et informel).
- Activité 2. Concevoir et offrir des cours nationaux de formation à l'intention des producteurs de semences et des négociants intéressés des secteurs semenciers organisé et informel pour favoriser l'adoption des nouvelles technologies, l'élaboration de procédures spécialisées et le développement des partenariats.
- Activité 3. Concevoir et offrir un cours de formation à l'intention des agents de vulgarisation pour développer leur participation aux systèmes nationaux d'offre de semences aux exploitants et leurs capacités dans ce domaine.
- Activité 4. Renforcer les capacités afin de développer les liens entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs.

Composante 5: améliorer les capacités des systèmes locaux d'offre de semences

Résultat 1. Amélioration des capacités des systèmes locaux d'offre de semences.

- Activité 1. Renforcer les moyens (production de semences, contrôle de la qualité et entreposage) des systèmes semenciers locaux.
- Activité 2. Organiser un cours de formation afin d'améliorer les procédures de travail et de favoriser la production de semences de haute qualité par les intervenants locaux.

Composante 6: promouvoir les entreprises locales afin de favoriser l'offre semencière nationale

Résultat 1. Amélioration des politiques en vue du développement des entreprises semencières locales.

- Activité 1. Élaborer des procédures détaillant les interventions publiques et les conditions propices au développement d'entreprises privées dans les systèmes semenciers locaux.
- Activité 2. Organiser un cours de formation au profit des intervenants du secteur, y compris les groupements agricoles, sur la création, l'enregistrement et la gestion des petites entreprises semencières; et proposer un modèle d'acte constitutif et de statuts en vue de la création d'associations semencières nationales.

V. ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Calendrier et phase préparatoire

27. Les États Membres de l'UA souhaitent peut-être engager un processus permettant de développer certains aspects du PSBA. Le processus de consultations avec les intervenants pourrait être engagé sous les auspices de l'UA, avec le soutien technique de la FAO. Celle-ci pourrait apporter les financements nécessaires à la phase préparatoire. Ce processus a pour objet de favoriser un consensus sur le programme et sur sa mise en œuvre parmi les États Membres de l'UA. Il vise principalement à:

- a. développer les partenariats entre le Programme et les autres organismes internationaux compétents, les instituts de recherche, les bailleurs de fonds, les projets de soutien bilatéral, les organisations et réseaux régionaux, en consultation avec le Secrétariat de l'Union africaine;
- b. réunir les intervenants africains en vue d'une consultation visant à faire progresser le processus, à identifier les principaux intervenants pour l'élaboration d'un programme de travail acceptable à l'ensemble des États Membres de l'UA et, ultérieurement, à apporter une assistance en vue de la création du Programme au siège de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie).

28. La phase préparatoire permettra également de mettre en place rapidement le Comité directeur et le Comité technique, de préparer un budget prévisionnel et de définir l'échelle et le calendrier d'exécution du Programme. Ce Programme devrait s'échelonner sur cinq ans.

Gestion globale du Programme

29. Pour réaliser cet objectif, le Programme coordonnera ses interventions de manière à fournir une vaste gamme de produits. Sa structure reposant sur 14 composantes divisées en trois niveaux d'intervention (continental, régional et national) permettra des réalisations liées aux grands objectifs du Programme à chaque niveau. Des possibilités seront ainsi dégagées du point de vue de l'intégration du contenu, des mécanismes de production et des groupes cibles. Les activités du Programme seront par ailleurs coordonnées de manière que les réalisations au titre des différentes composantes s'ordonnent logiquement et s'articulent avec les activités en cours. C'est au niveau national que le besoin d'intégration est le plus marqué, et les intervenants et institutions concernées devront travailler en collaboration à la fois pendant la période de renforcement des capacités et pendant la phase d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Parallèlement, les institutions et les mécanismes utilisés aux niveaux continental et régional pour coordonner et soutenir l'exécution du Programme devront disposer des capacités techniques suffisantes pour la conception et la mise en œuvre des modules du Programme, assurer le suivi et l'évaluation des résultats et prévoir des actions de suivi tenant compte de l'expérience acquise et des besoins nouveaux.

30. La structure et les mécanismes de gestion du Programme seront adaptés à l'échelle des activités engagées et seront fonction des ressources disponibles pour la mise en œuvre du Programme. En conséquence, les fonds alloués à sa gestion seront décaissés aux niveaux international, régional et national, et des responsabilités spécifiques seront assignées aux différents modules et composantes.

31. Un directeur du Programme semences assumera la direction du Programme en conformité avec le mandat visé à l'Annexe 2. Il sera assisté par des spécialistes de la formation, de l'information et de la gestion des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et par quatre fonctionnaires des services généraux. Le Programme recrutera par ailleurs des spécialistes locaux et internationaux pour des missions de courte durée. Il est prévu qu'il tienne lieu, à plus long terme, de base/secrétariat pour les activités financées par les divers bailleurs de fonds en vue du développement du secteur semencier.

Dispositions institutionnelles

32. Compte tenu de ses composantes de niveau continental, régional et national, il serait préférable que le Programme soit basé au siège de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie). Il pourrait ainsi maintenir des liens étroits avec les États Membres de l'UA, constituer un réseau de correspondants nationaux et assurer une coordination efficace. Un Comité directeur sera créé au sein duquel seront représentés la FAO, l'UA, les principaux partenaires institutionnels internationaux et régionaux du Programme, les bailleurs de fonds et les bénéficiaires, l'objectif étant d'assurer la supervision politique et conceptuelle d'ensemble du Programme. Le directeur du Programme assumerait les fonctions de Secrétaire du Comité directeur.

33. Le Comité directeur se réunira deux fois par an. Il sera assisté par un Comité technique notamment constitué de représentants d'organismes nationaux de recherche et de lancement de nouvelles variétés, de centres/réseaux régionaux et internationaux de recherche, de sociétés semencières et d'organisations agricoles. Ce Comité devra impérativement être composé de membres disposant de l'expertise technique nécessaire. Les modalités pratiques de la constitution et du fonctionnement du Comité directeur et du Comité technique seront arrêtées durant la phase préparatoire.

Élaboration et mise en œuvre des activités

34. Le Programme s'emploiera à compléter les initiatives des autres intervenants, conformément à ses objectifs. Tous les efforts seront engagés pour tenir compte des réalisations passées et éviter les doubles emplois. Plusieurs profils de pays d'ores et déjà disponibles pourront aisément être mis à jour. Pendant la phase d'exécution du Programme, une coordination et une collaboration efficaces avec les initiatives menées par d'autres intervenants permettront de revoir le budget et d'affiner les interventions dans certains domaines.

35. Les activités pourront être conduites de manière à ce que plusieurs objectifs soient simultanément atteints. Ainsi, une institution pourra recevoir du matériel destiné à renforcer son action tandis qu'un cours de formation pourra être organisé parallèlement au profit de ses agents pour développer leurs compétences; en outre, l'élaboration de plans et de politiques mieux adaptées pourrait aboutir au renforcement des services offerts. Il est important que le Programme réunisse des informations sur ces mises en réseau.

36. Une attention toute particulière sera accordée au renforcement des institutions et des capacités aux niveaux régional et national, et une part considérable du budget du Programme sera réservée à cette fin. La formation est considérée comme un volet particulièrement important, et de nombreuses actions de formation sont prévues. Grâce à la collaboration engagée avec les autres intervenants, le Programme pourra peut-être contribuer à un nombre encore plus important de cours de formation. S'il y a lieu, il pourra réutiliser des supports et des modules de formation existants. Pendant la phase préparatoire, la direction du Programme pourra envisager de mettre au point un programme électronique d'évaluation des actions de formation permettant une évaluation efficace et objective des cours offerts.³

Suivi et évaluation

37. Il conviendra de faire appel aux services de suivi et d'évaluation existants pour procéder en temps opportun à un examen objectif des réalisations du Programme au niveau des différentes composantes, en ayant recours aux procédures d'examen par des pairs et en collaboration avec les institutions.

³ Un programme électronique d'évaluation des actions de formation a été élaboré dans le cadre du projet régional GCP/RAS/103/DEN « Production de semences améliorées », mis en œuvre en Asie pendant la période 1982-93 ; il pourrait être adapté en vue de son utilisation en Afrique.

38. Vers la fin de la troisième année, une évaluation à moyen terme sera entreprise avec la participation de l'UA et des bailleurs de fonds pour analyser les performances du Programme, examiner sa viabilité et déterminer s'il convient de poursuivre l'action engagée.

39. Les leçons apprises au cours de la première phase jetteront les bases d'une action plus vaste et plus poussée de renforcement des capacités aux niveaux régional et national. Après avoir consulté les autres partenaires et sur la base de l'analyse des résultats obtenus, le bureau de gestion du Programme formulera des propositions sur ces questions en vue de leur examen par les pays, les institutions régionales et les bailleurs de fonds.

Viabilité du Programme

40. Le Programme devra impérativement faire rapidement la preuve de ses compétences et de son expertise par des interventions appropriées et opportunes permettant d'améliorer la gestion des ressources phytogénétiques, la production, la commercialisation et l'offre de semences et de matériel de multiplication végétative aux agriculteurs.

41. Le Secrétariat du Programme devra être en mesure de mobiliser le soutien des bailleurs de fonds pour la réalisation d'activités complémentaires, transformant ainsi le Programme, de manière progressive en une initiative jouissant d'un soutien multilatéral. Le lancement de ces activités complémentaires sera peut-être l'occasion de prélever des frais administratifs.

Budget du Programme et contributions

Contribution de la FAO

42. La FAO se propose d'apporter un soutien à hauteur de 226 000 dollars EU pour la phase préparatoire d'une durée d'un an. Un avant-projet de budget est présenté à l'Annexe 3 pour cette première phase.

43. Le coût total de mise en œuvre du Programme sur cinq ans a été estimé à 14,9 millions de dollars. Les avant-projets de budget pour les cinq années d'exécution du Programme font l'objet des annexes 4 (résumé) et 5 (budget détaillé); les détails en seront précisés durant la phase préparatoire, en consultation avec les acteurs potentiels.

Contribution de l'Union africaine

44. Il est prévu que l'UA fournira les locaux, les moyens et le matériel d'intervention appropriés à son siège à Addis-Abeba. Le Secrétariat de l'UA prêtera également son concours en vue de la constitution rapide des deux comités du Programme et de l'identification des correspondants nationaux du Programme. Il apportera aussi son aide pour le recrutement des agents locaux et l'organisation des consultations avec l'ensemble des intervenants pendant la phase préparatoire.

Contribution des gouvernements

45. Pour permettre la bonne mise en œuvre des composantes régionales du Programme, les gouvernements nationaux seront invités à proposer des spécialistes en vue des travaux des comités afin d'assurer la bonne exécution du programme de travail. Par l'intermédiaire des correspondants désignés, les autorités nationales apporteront leur soutien, contribueront à l'exécution des activités menées à l'échelle nationale et pourront être appelées à veiller à leur bonne mise en œuvre.

ANNEXE 1. ACTIVITÉS DES INTERVENANTS DU SECTEUR SEMENCIER EN AFRIQUE

1. Les initiatives engagées par la FAO en Afrique pour renforcer les capacités et appuyer l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture par l'entremise des systèmes semenciers, ainsi que la sélection végétale et l'amélioration génétique visent aussi l'harmonisation régionale des réglementations semencières dans l'Afrique de l'Ouest et du centre et les projets nationaux d'élaboration et de coordination des politiques semencières menés en Angola, en République démocratique du Congo et au Burkina Faso. Des projets semenciers régionaux ou nationaux portant sur la production de variétés à haut rendement et l'offre de semences de qualité sont en cours au Sierra Leone, en Libye, au Cameroun, en Angola, au Soudan, au Lesotho et en Éthiopie.

2. Il existe plusieurs centres internationaux de recherche semencière, notamment:

- i. CIAT. Le CIAT a trois projets en cours dans le cadre de son programme Systèmes semenciers en situation de stress; il a produit trois manuels sur les compétences requises pour la bonne gestion des petites sociétés semencières.
- ii. CIMMYT. i) Le CIMMYT apporte son aide aux agriculteurs d'Ouganda et du Kenya qui produisent et commercialisent des semences de qualité de variétés de maïs améliorées sélectionnées par les agriculteurs; ii) grâce à son projet Sécheresse et manque de fertilité des sols en Afrique australe (SADLF), le CIMMYT a fourni plus de 70 tonnes de semences de variétés de maïs à pollinisation libre et tolérantes aux stress aux producteurs communautaires de semences d'Angola, du Malawi, du Mozambique, d'Afrique du Sud, de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe; iii) avec d'autres centres, il appuie les efforts engagés par la SADC pour harmoniser les réglementations semencières; iv) depuis deux ans, il assure la mise en œuvre du projet « Renforcement des mesures d'incitation à la commercialisation des semences en Afrique australe afin d'accroître l'impact des travaux de sélection du maïs », un projet destiné à remédier aux difficultés rencontrées par les producteurs de semences souhaitant proposer leurs produits aux agriculteurs des zones isolées, ainsi qu'aux problèmes qui freinent l'adoption de variétés améliorées par les exploitants; pour ce faire, il a recours à des méthodes novatrices permettant de développer l'accès des agriculteurs aux variétés de maïs améliorées; v) le CIMMYT assume également la mise en œuvre de la « Nouvelle initiative semencière pour le maïs en Afrique australe »; cette initiative menée en consultation avec les centres de recherche nationaux, les ONG et le secteur privé dans les pays membres de la SADC a pour but de fournir aux petits agriculteurs sans ressources des variétés de maïs tolérantes aux stress et sélectionnées par les agriculteurs.
- iii. ICARDA. L'ICARDA exécute un projet pour renforcer les systèmes semenciers nationaux en Asie centrale et occidentale et en Afrique du Nord. La distribution de semences aux agriculteurs dans la région couverte par le projet, notamment en Afrique du Nord, s'avère difficile, et le projet s'attache particulièrement à toucher les nombreux petits agriculteurs de la région. L'Unité Semences de l'ICARDA collabore avec les programmes semenciers nationaux pour résoudre les problèmes d'offre, apporter le soutien technique et favoriser la valorisation des ressources humaines afin de créer des systèmes semenciers rentables et efficaces.
- iv. ICRISAT. i) L'ICRISAT s'emploie à organiser un secteur privé encore embryonnaire qui produit des semences hybrides à partir de matériel fourni par l'ASARECA au premier Consortium ICRISAT de recherche semencière dans le secteur privé africain dont SeedCo est membre fondateur; ii) il double le fonds de roulement SeedCo pour les semences

- d'arachides (financé par l'ICRISAT) au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe; iii) il aide le CORAF à promouvoir le lancement de nouvelles variétés au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal et au Niger; iv) il assure la mise en œuvre du Programme de commercialisation durable des semences en Afrique (SCOSA) qui s'appuie sur les ressources limitées de l'USAID afin de mobiliser des fonds auprès d'autres bailleurs et réaliser ses objectifs.
- v. IITA. En collaboration avec d'autres intervenants, l'IITA appuie le Réseau sur les semences en Afrique occidentale (WASNET) et le projet « Promotion de la production et de la commercialisation de semences en Afrique occidentale » également appelé Unité de développement des semences en Afrique de l'Ouest (WASDU). La WASDU aide les programmes nationaux à se procurer du matériel végétal exempt de maladies pour les plantes à racine et à tubercule, et à structurer les activités organisées et informelles de commercialisation des semences.
 - vi. L'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) s'attache à exploiter la diversité phytogénétique pour favoriser la sécurité alimentaire et protéger l'environnement. À cette fin, il travaille en collaboration avec ses réseaux régionaux en Afrique, à savoir: le Comité des ressources phytogénétiques pour l'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord (WANANET), le Réseau ouest et centre africain des ressources génétiques (ROCAREG), le Réseau sur les ressources phytogénétiques d'Afrique orientale (EAPGREN), et le Centre du SADC pour les ressources phytogénétiques (SPGRC), ainsi qu'avec ses deux réseaux spécialisés dans la banane: le Réseau BARNESA pour l'Afrique occidentale et centrale, et le Réseau MUSACO pour l'Afrique orientale et australe.
 - vii. L'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) lutte contre la pauvreté et s'emploie à améliorer la sécurité alimentaire par son action de recherche, de développement et la création de partenariats. Elle s'intéresse plus particulièrement au riz. L'initiative « Riz pour l'Afrique » (NERICA) a été lancée par l'ADRAO et ses partenaires. Cette association accueille également l'Initiative africaine sur le riz (ARI), le Réseau de recherche-développement rizicole en Afrique de l'Ouest et du Centre (ROCARIZ) et le Consortium bas-fonds (CBF) et appuie l'unité de coordination du Réseau de recherche sur le riz en Afrique orientale et centrale (ECARRN). L'ADRAO est maintenant basée à la station IITA-Benin de Cotonou (Côte-d'Ivoire).
3. Le Forum de recherche agricole en Afrique (FARA) s'est donné pour mission de gérer les ressources génétiques et les biotechnologies en collaboration avec ses trois réseaux de recherche régionaux: l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (ASARECA), le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF/WECARD), et le Département de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles du SADC (SADC/FANR).
 4. En Afrique australe, le Réseau du SADC pour la sécurité semencière (SSSN) s'attache à élaborer des stratégies d'intervention lors des catastrophes nationales et régionales exigeant des distributions de semences; il recueille et diffuse des informations sur les semences disponibles, recense les besoins, organise des actions de formation et favorise l'harmonisation des réglementations et des politiques semencières afin de développer les échanges de semences entre les pays membres du SADC.
 5. La Fondation africaine pour les technologies agricoles (AATF) a été créée en 2003 au Kenya pour favoriser les partenariats public-privé et favoriser l'offre de technologies appropriées et l'accès des petits exploitants sans ressources d'Afrique subsaharienne à ces technologies. Ses interventions portent notamment sur l'amélioration des cultures et la mise en place de systèmes semenciers durables.

6. L'Association Sasakawa-Africa (SAA) a collaboré avec le programme mondial 2000 du Centre Carter pour tenter d'accroître la productivité des agriculteurs africains. Elle s'est donnée pour mission de moderniser les techniques de production alimentaire utilisées par les petits exploitants et d'aider les agriculteurs à s'organiser pour avoir accès au crédit, acheter des intrants et commercialiser leurs récoltes avec de meilleurs résultats. Le programme mondial 2000 a pour objectif de surmonter les obstacles dus à des politiques mal conçues qui entravent l'exploitation agricole et freinent l'activité économique. À l'heure actuelle, cette collaboration permet de soutenir des agriculteurs du Ghana dans leurs activités de multiplication de semences certifiées.
7. La Fondation Rockefeller apporte un soutien important au développement des technologies semencières, et notamment aux biotechnologies adaptées à la situation africaine.
8. L'Association africaine du commerce des semences (AFSTA) a été constituée en 2002 à la suite de l'expansion du secteur semencier privé en Afrique. Elle compte actuellement 55 membres (août 2005), notamment 13 associations semencières nationales, 28 sociétés de production de semences, 4 organisations et 10 associations/sociétés extérieures à l'Afrique. Elle a pour objectif de promouvoir l'utilisation de semences améliorées, de développer la communication au sein du secteur, d'appuyer la création d'associations nationales, d'assurer le lien avec les gouvernements et les ONG compétentes pour promouvoir les intérêts du secteur et favoriser l'harmonisation.
9. Plusieurs ONG nationales, régionales et internationales contribuent à l'offre de semences en Afrique. Citons notamment CARE, Mercy Corps (MC), OXFAM, World Vision, le Service de secours catholique (CRS) et plusieurs autres. Les efforts portent souvent sur la sécurité semencière et le relèvement durable après les catastrophes. Toutefois, pour permettre aux pays et zones vulnérables de se remettre plus rapidement, les activités de certaines ONG dans ce domaine deviennent parfois des programmes à part entière destinés à améliorer la sécurité semencière; c'est par exemple le cas du système de bons et de foires aux semences du CRS.

ANNEXE 2. MANDAT DU DIRECTEUR DU PROGRAMME SEMENCES ET BIOTECHNOLOGIES POUR L'AFRIQUE

1. Sous la supervision générale du Comité de l'économie rurale et des affaires agricoles de l'Union africaine, le directeur du Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique aura pour mission de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du Programme. Il lui incombe plus particulièrement de:

- prendre contact, durant l'année préparatoire, avec les autorités compétentes de l'Union africaine et avec les principaux intervenants aux niveaux continental, régional et national afin de discuter des objectifs et de la conception du Programme.
- Favoriser la révision du descriptif du Programme en fonction des besoins et de préparer le programme de travail détaillé.
- Préparer les projets de mandat et de règlement du Comité directeur et du Comité technique, et aider à en identifier les membres.
- Faciliter la mise en place d'un réseau de correspondants dans les États Membres de l'UA.
- Favoriser la bonne organisation du Secrétariat du Programme et le recrutement du personnel.

À mesure de l'exécution du Programme, le directeur devra notamment:

- Assumer les fonctions de secrétaire du Comité directeur et du Comité technique.
- Apporter son aide pour l'identification, la conception et la mise en œuvre des activités du Programme.
- Contribuer au renforcement des liens entre le Programme et les autres intervenants des secteurs semenciers organisé et informel d'Afrique.
- Réviser les programmes de travail et les budgets en fonction des besoins.
- Mettre au point un système d'information efficace sur les investissements réalisés en faveur d'activités spécifiques et les progrès accomplis au regard des objectifs du Programme.
- Préparer et présenter des rapports d'activité.
- S'acquitter de toute autre fonction requise pour la bonne exécution du Programme.

2. Qualifications et expérience: le directeur du Programme est un expert des semences ayant une expérience d'au moins 10 ans du secteur semencier dans les pays en développement. Il est parfaitement au fait de la situation en Afrique, eu égard notamment à la réglementation semencière, à la conception et à la gestion de programmes de développement du secteur semencier; il est titulaire, au minimum, d'une maîtrise d'agriculture avec, de préférence, une spécialisation dans le domaine des semences; une expérience des activités de promotion semencière en milieu communautaire serait un atout réel; il maîtrise parfaitement l'anglais ou le français, à l'écrit comme à l'oral, et il a une bonne connaissance pratique de l'autre langue; il doit impérativement maîtriser l'outil informatique (Word et Excel).

Durée du mandat: 5 ans en poste au Secrétariat de l'UA, à Addis-Abeba (Éthiopie).

ANNEXE 3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Le Comité directeur

1. Organisation: il est recommandé que le Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique soit supervisé par un Comité directeur composé de neuf personnes représentant le même nombre de pays. Les membres du Comité appartiennent à trois catégories: i) trois des membres sont à la tête d'un département public d'agriculture qui s'occupe de développement du secteur semencier et d'amélioration variétale; ii) trois autres membres représentent le secteur privé et, iii) les trois derniers membres appartiennent à des réseaux semenciers régionaux. Le directeur du Programme assume les fonctions de secrétaire du Comité directeur. Le Comité directeur se réunit deux fois par an. Les réunions peuvent avoir lieu dans des pays différents.
2. Les neuf membres du Comité peuvent être d'emblée désignés par le Comité de l'économie rurale et des affaires agricoles de l'Union africaine. À sa première réunion, il déterminera par tirage au sort lequel des membres de chaque catégorie se retirera après un, deux et trois ans respectivement. Pour remplacer les membres du Comité directeur, les États Membres de l'UA seront invités chaque année à proposer des candidats. La sélection des membres du Comité directeur pour être confiée au Comité de l'économie rurale et des affaires agricoles de l'Union africaine.
3. À sa première réunion, le Comité directeur devra élire son président. Il est suggéré que le président soit élu pour un mandat d'un an et rééligible pour un second mandat.
4. À sa première réunion, le Comité approuvera également son mandat et son règlement dont les avant-projets pourraient avoir été préparés durant la phase préparatoire par le directeur du Programme en consultation avec l'UA.
5. Fonctions: le Comité directeur a pour fonction de fixer les orientations du Programme et d'approuver les budgets et les programmes de travail élaborés par le directeur du Programme. Il s'ensuit que le Comité directeur devra approuver toutes les formes de soutien apporté aux activités. Les propositions de soutien émanent de trois sources: i) ses propres analyses et délibérations, ii) le Comité technique, et iii) le directeur du Programme.
6. Les procédures du Comité directeur doivent impérativement être conçues de manière à ne pas retarder l'approbation et la mise en œuvre des activités du Programme.
7. Le Comité directeur invitera les bailleurs de fonds qui soutiennent des programmes de biotechnologies et de production de semences en Afrique à une consultation bisannuelle sur la collaboration et les initiatives futures visant à développer la fourniture de semences et de matériel végétal de qualité aux agriculteurs africains.

Le Comité technique

1. Organisation: le Comité directeur sera assisté par un Comité technique composé de neuf membres et dont la structure est analogue à la sienne. Les membres du Comité technique ne viennent pas nécessairement de pays différents, mais ils sont choisis en fonction de leurs compétences techniques. Comme dans le cas du Comité directeur, les membres du Comité technique doivent toutefois représenter trois groupes d'intervenants: i) trois membres dirigent des systèmes nationaux de recherche et de commercialisation de variétés nouvelles, ii) trois autres membres appartiennent à des réseaux/centres régionaux ou internationaux de recherche, et iii) les trois derniers membres représentent des entreprises semencières du secteur organisé ou informel.
2. Dans un premier temps, les membres du Comité technique sont désignés par le Comité de l'économie rurale et des affaires agricoles de l'Union africaine sur la base des recommandations formulées par le directeur du Programme. La procédure de remplacement des membres est semblable à celle du Comité directeur, si ce n'est que la sélection des candidats incombe à ce Comité.
3. Les procédures d'élection du président et d'approbation du mandat et du règlement du Comité technique peuvent être calquées sur celles du Comité directeur (voir ci-dessus).
4. Le Comité technique se réunit en fonction des besoins et, si possible, dans le même temps que le Comité directeur. Il peut inviter un ou deux spécialistes extérieurs, y compris des experts ne venant pas d'Afrique, à participer à ses réunions. À la fin de chacune de ses réunions, le Comité technique fixe l'ordre du jour de sa prochaine réunion et choisit les spécialistes qu'il y invitera.
5. Fonctions: le Comité technique a pour mission d'aider le Comité directeur à identifier et à formuler les questions devant faire l'objet des interventions du Programme. Sur la base d'un avant-projet élaboré par le directeur du Programme, le Comité technique arrête d'emblée la manière dont les demandes d'aide au titre du Programme devront être présentées par les intervenants nationaux ou régionaux. Les demandes de soutien adressées au Comité technique émanent de deux sources: i) ses propres analyses et délibérations, et ii) tout autre intervenant du secteur semencier national ou régional.

**ANNEXE 4. PHASE PRÉPARATOIRE, ACTIVITÉS ET AVANT-PROJET
DE BUDGET**

Il est recommandé que le Programme sur les semences et les biotechnologies pour l'Afrique soit précédé d'une phase préparatoire. Le budget ci-dessous est proposé pour financer cette phase préparatoire.

Tableau 1. Avant-projet de budget pour la phase préparatoire

Description	Unité			Total (\$EU)
	Unité	\$EU/unité	Quantité	
Atelier de consultation entre les intervenants du Programme				
	Participants			
Déplacements et indemnités journalières	70		70	160 000
Hébergement			70	8 000
Organisation (frais de location)				10 000
Consultants		10 000	2	20 000
Rapports/publications				2 000
Total budget hors frais de soutien au projet				200 000
Frais de soutien au projet			13 %	26 000
Total coût de la phase préparatoire				226 000

ANNEXE 5. BUDGET PROGRAMME RÉSUMÉ

Poste	Total (\$EU)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<i>Traitement du personnel du cadre organique:</i>						
Directeur du Programme	540 000	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000
Chargé de la gestion	420 000	84 000	84 000	84 000	84 000	84 000
Spécialiste de la gestion des ressources phylogénétiques	420 000	84 000	84 000	84 000	84 000	84 000
Chargé de l'information	420 000	84 000	84 000	84 000	84 000	84 000
Total traitement du personnel du cadre organique	1 800 000	360 000	360 000	360 000	360 000	360 000
Personnel des services généraux (4)	720 000	144 000	144 000	144 000	144 000	144 000
Consultants nationaux et internationaux	700 000		205 000	185 000	155 000	155 000
Total personnel du Programme	3 220 000	504 000	709 000	689 000	659 000	659 000
Missions	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Coût de la mission d'évaluation	30 000			30 000		
Services consultatifs techniques AGPS	30 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
<i>Réunions et formations:</i>						
Réunions du Comité du Programme	260 000	52 000	52 000	52 000	52 000	52 000
Conférences et réunions	2 582 000	289 000	558 000	573 000	571 000	591 000
Cours de formation	1 120 000		266 000	266 000	294 000	294 000
Total réunions et formation	3 962 000	341 000	876 000	891 000	917 000	937 000
Publications	882 000	60 000	284 000	234 000	152 000	152 000
Autres matériels d'information	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Création et maintenance du site web	25 000	25 000				
Total publications et documentation	957 000	95 000	294 000	244 000	162 000	162 000
Matériel hors consommables	4 652 000	70 000	1 100 000	1 102 000	1 190 000	1 190 000
Dépenses générales de fonctionnement	115 000	20 000	20 000	25 000	25 000	25 000
Total coûts du Programme	13 216 000	1 086 000	3 055 000	3 037 000	3 009 000	3 029 000
Frais de service	1 718 080	141 180	397 150	394 810	391 170	393 770
Coût du Programme, total général	14 934 080	1 227 180	3 452 150	3 431 810	3 400 170	3 422 770

ANNEXE 6. AVANT-PROJET DE BUDGET DÉTAILLÉ DU PROGRAMME

Résultat/activité	Apport (dollars)	Budget					
		Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Gestion du Programme							
<u>Mise en place du Secrétariat, recrutement du personnel, fonctionnement</u>							
Personnel recruté sur le plan international:							
Directeur du Programme	9 000	540 000	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000
Chargé de la formation	7 000	420 000	84 000	84 000	84 000	84 000	84 000
Spécialiste de la gestion des ressources phytogénétiques	7 000	420 000	84 000	84 000	84 000	84 000	84 000
Chargé de l'information	7 000	420 000	84 000	84 000	84 000	84 000	84 000
Agents locaux (4)	12 000	720 000	144 000	144 000	144 000	144 000	144 000
Mise en place et fonctionnement du bureau:							
Matériel de bureau	10 000	12 000	10 000		2 000		
Fonctionnement et entretien	5 000	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Missions en déplacement	50 000	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Réunions des comités:	5 000	275 000	5 000	65 000	65 000	70 000	70 000
Comité directeur	10 000	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Comité technique	16 000	160 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000
Renforcement des correspondants nationaux du Programme							
Coût de la mission d'évaluation	30 000	30 000			30 000		
Soutien technique AGPS	6 000	30 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000

Niveau continental**1 AMÉLIORER LES STRATÉGIES DE COLLECTE ET DE CONSERVATION DE SEMENCES ET DE MATÉRIEL VÉGÉTAL**1.1 Mise en œuvre des conventions internationales

1.1.1 Participation des délégués de haut niveau aux réunions	4 000	320 000	64 000	64 000	64 000	64 000	64 000
1.1.2 Réunions des partenaires	35 000	525 000	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000
1.1.3 Promotion des conventions	0						

1.2 Meilleure gestion des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

1.2.1 Création et maintien du réseau de banques de gènes

Mise en place du Secrétariat	15 000	15 000	15 000				
Réunions bisannuelles	20 000	60 000	20 000		20 000		20 000
1.2.2 Biotechnologies appliquées à la conservation des ressources phylogénétiques	20 000	100 000	20 000	40 000	40 000		
1.2.3 Stratégies de collecte et de conservation	20 000	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000

2 PROMOUVOIR LES PROGRAMMES ET TECHNOLOGIES D'AMÉLIORATION VARIÉTALE ET DE PRODUCTION DE SEMENCES2.1 Mise en place de programmes et de technologies d'élaboration

2.1.1 Liaison avec les bailleurs et les intervenants	0						
2.1.2 Promotion des transferts de technologies	5 000	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
2.1.3 Création et maintien du site web	25 000	25 000	25 000				
2.1.4 Élaboration des supports de formation	25 000	25 000		25 000			
2.1.5 Biotechnologies faisant l'objet d'une collaboration régionale	20 000	20 000		20 000			

3 RENFORCER LES SYSTÈMES DE PRODUCTION SEMENCIÈRE3.1 Analyse des systèmes de production semencière

3.1.1 Évaluation de l'état des systèmes	40 000	40 000		40 000			
3.1.2 Préparation de deux études de cas	50 000	50 000			50 000		

3.2 Recensement et promotion des lieux de production

3.2.1 Consultations, renforcement des sites, documentation, site web

Réunions avec les intervenants	0						
Participation des délégués aux conférences	5 000	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Renforcement des sites	10 000	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000
Publications et site web	5 000	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000

4 FAVORISER L'APPLICATION DES SYSTÈMES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DES SEMENCES

4.1 Promotion des codes of conduite pour l'assurance de la qualité

4.1.1 Réunions avec les organisations internationales et le secteur semencier	20 000	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
---	--------	---------	--------	--------	--------	--------	--------

4.1.2 Élaboration de codes de conduite pour les situations d'urgence

Temps de travail du personnel et autres formes de soutien	0						
Manuels, documentation et autres formes de soutien	10 000	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

4.1.3 Élaboration de codes de conduite pour les systèmes semenciers locaux

Temps de travail du personnel et autres formes de soutien	0						
Manuels, documentation et autres formes de soutien	10 000	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

4.2 Harmonisation des lois et réglementations sur les semences

4.2.1 Réunions à cet effet	20 000	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
----------------------------	--------	---------	--------	--------	--------	--------	--------

5 AMÉLIORER LES RÉSEAUX DE COMMERCIALISATION ET DE DISTRIBUTION DES SEMENCES

5.1 Stratégies visant à améliorer la commercialisation et la distribution des semences

5.1.1 Consultation d'experts sur la stratégie	30 000	30 000		30 000			
---	--------	--------	--	--------	--	--	--

5.2 Mise en place d'un système d'information et de suivi du commerce des semences

5.2.1 Mise en place et maintien du système	10 000	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
--	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Niveau régional

6 INTENSIFIER LA COLLABORATION RÉGIONALE POUR LA COLLECTE ET LA CONSERVATION DE SEMENCES

6.1 Élaboration et exécution de plans par les banques de gènes

6.1.1 Organisation d'ateliers régionaux pour les intervenants	40 000	200 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
---	--------	---------	--------	--------	--------	--------	--------

7 RENFORCER LES TECHNOLOGIES ET LA CONSERVATION DES SEMENCES POUR L'AMÉLIORATION VARIÉTALE

7.1 Nouvelles initiatives visant à améliorer la qualité du matériel génétique et sa diffusion transfrontières

7.1.1 Analyse des facteurs ayant une incidence sur la qualité	15 000	60 000		15 000	15 000	15 000	15 000
---	--------	--------	--	--------	--------	--------	--------

7.1.2 Élaboration de nouvelles procédures régionales pour l'amélioration de la qualité	25 000	100 000		25 000	25 000	25 000	25 000
--	--------	---------	--	--------	--------	--------	--------

7.2 Renforcement des capacités concernant la sélection et les biotechnologies pour la conservation régionale du matériel génétique

7.2.1 Renforcement des moyens pour la collaboration des réseaux et la coordination de leurs travaux

Renforcement des institutions	40 000	200 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
-------------------------------	--------	---------	--------	--------	--------	--------	--------

8 DÉVELOPPER LES ACCORDS RÉGIONAUX DE PRODUCTION ET DE COMMERCE DES SEMENCES

8.1 Amélioration de l'offre de semences au niveau régional

8.1.1 Préparation de 3 études de cas	20 000	20 000			20 000		
--------------------------------------	--------	--------	--	--	--------	--	--

8.1.2 Organisation de réunions pour la conception de politiques mieux adaptées	25 000	75 000			25 000	25 000	25 000
--	--------	--------	--	--	--------	--------	--------

8.1.3 Publications des politiques et des études de cas	5 000	15 000			5 000	5 000	5 000
--	-------	--------	--	--	-------	-------	-------

Niveau national**9 AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'OFFRE DE SEMENCES POUR LES CULTURES D'IMPORTANCE NATIONALE**9.1 Analyse des politiques, systèmes, activités et intervenants du secteur national des semences

9.1.1 Préparation d'un répertoire des acteurs du secteur national	8 000	432 000	104 000	104 000	112 000	112 000
9.1.2 Préparation d'un rapport de situation nationale/possibilités	5 000	270 000	65 000	65 000	70 000	70 000
Révision du répertoire						
Entretiens avec les intervenants						
Préparation d'un rapport de situation/possibilités						

9.2 Examen et amélioration de la politique semencière nationale

9.2.1 Organisation d'un atelier national	10 000	540 000	130 000	130 000	140 000	140 000
--	--------	---------	---------	---------	---------	---------

9.3 Renforcement des capacités nationales de gestion du matériel génétique, de lancement de variétés et d'offre de semences

9.3.1 Renforcement des institutions	35 000	1 890 000	455 000	455 000	490 000	490 000
-------------------------------------	--------	-----------	---------	---------	---------	---------

10 AMÉLIORATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DES SEMENCES, CONFORMÉMENT AUX NORMES INTERNATIONALES10.1 Document de synthèse exposant les problèmes majeurs compte tenu de l'expérience africaine

10.1.1 Examen de la réglementation en vigueur et recensement des problèmes	30 000	30 000	30 000			
--	--------	--------	--------	--	--	--

10.2 Élaboration et révision de législations et de réglementations mieux adaptées

10.2.1 Réunion des intervenants nationaux pour examiner le rapport et approuver les recommandations

Organisation de la réunion	8 000	432 000	104 000	104 000	112 000	112 000
Rapport de consultation	5 000	270 000	65 000	65 000	70 000	70 000

10.3 Application de systèmes améliorés d'assurance de la qualité des semences

10.3.1 Diffusion de l'information sur les progrès enregistrés	5 000	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000
---	-------	--------	-------	-------	-------	-------

11 DÉVELOPPER L'OFFRE DE SEMENCES DE SÉLECTION PRÉCOCE

11.1 Renforcement des services publics de multiplication de semences de sélection avancée et de semences de base

11.1.1 Préparer un document de synthèse sur les pratiques éprouvées	20 000	20 000		20 000			
11.1.2 Renforcement des institutions qui offrent des semences	30 000	1 620 000	390 000	390 000	420 000	420 000	

12 RENFORCER LES LIENS ENTRE LES SECTEURS SEMENCIERS ORGANISÉ ET INFORMEL

12.1 Développer la collaboration entre les deux secteurs

12.1.1 Étude des systèmes et des possibilités de collaboration	30 000	30 000	30 000				
12.1.2 Cours de formation sur les partenaires/la collaboration	7 000	378 000	91 000	91 000	98 000	98 000	
12.1.3 Cours de formation pour les vulgarisateurs	7 000	378 000	91 000	91 000	98 000	98 000	

13 AMÉLIORER LES CAPACITÉS DES SYSTÈMES LOCAUX D'OFFRE DE SEMENCES

13.1 Renforcement des capacités de certains systèmes semenciers locaux

13.1.1 Renforcement des moyens de certains systèmes locaux	20 000	600 000	140 000	140 000	160 000	160 000	
13.1.2 Formation des intervenants de certains systèmes locaux	7 000	210 000	49 000	49 000	56 000	56 000	

14 DÉVELOPPER LES ENTREPRISES LOCALES AFIN DE FAVORISER L'OFFRE SEMENCIÈRE NATIONALE

14.1 Amélioration des politiques en vue de la création d'entreprises semencières locales

14.1.1 Manuel exposant les conditions et procédures	15 000	15 000	15 000				
14.1.2 Cours de formation à la création de petites entreprises	7 000	154 000	35 000	35 000	42 000	42 000	

TOTAL	13 %	13 216 000	1 086 000	3 055 000	3 037 000	3 009 000	3 029 000
Coûts des services		1 718 080	141 180	397 150	394 810	391 170	393 770
TOTAL GÉNÉRAL		14 934 080	1 227 180	3 452 150	3 431 810	3 400 170	3 422 770